

# COMMUNE DE PENTHALAZ

---



## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2018-21** **Demande de crédit complémentaire au budget 2018 pour la reprise et la gestion de la Piscine, du Camping et de la Patinoire**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### **| PREAMBULE**

Après de nombreuses années de fonctionnement, tant au bénéfice des usagers de la piscine, du camping et de la patinoire que des autorités communales, les membres du comité de l'association ont décidé de mettre un terme à leur activité. Ils ont approché la Municipalité afin de trouver une solution à la reprise de cette gouvernance.

L'article 12 du règlement de l'association précise qu'il est nécessaire d'obtenir l'accord de la Municipalité pour pouvoir dissoudre l'association. Une délégation municipale a rencontré des membres du comité, à la fin de l'année passée, afin de comprendre les raisons de ce renoncement.

Sans être exhaustives, les raisons sont les suivantes :

- L'association n'est plus composée que des membres du comité, d'un membre privé et d'un représentant de la Municipalité ;
- La cessation d'activité de M. Philippe Giriens, responsable du camping et la démission de M. Richard Poget, administrateur de l'association, pour la fin de la saison 2017. Ces deux départs avaient été annoncés depuis un certain temps déjà ;
- La démission de trois membres du comité ;
- La complexité des tâches, aussi bien sur le plan administratif, des ressources humaines que de la gestion des conflits ;
- La difficulté de trouver des membres bénévoles pour ce genre d'activités.

Après avoir entendu la délégation du comité, la Municipalité a accepté que l'association soit dissoute et a décidé la reprise, sous sa responsabilité, de la gestion de toutes les activités, à partir du 1er janvier 2018. L'association a été officiellement dissoute en date du 28 décembre 2017.

## OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet de soumettre au Conseil communal une demande de crédit complémentaire au budget 2018. En effet, lors de l'élaboration de ce dernier budget nous n'avions pas encore connaissance de ces faits. Il est nécessaire de passer par ce préavis afin de se mettre en conformité avec les changements financiers qui en découleront.

Au poste 1706.365.32, il est prévu un déficit de CHF 20'000 pour les activités de la piscine et du camping. Ce résultat dépend principalement de la météo et de la fréquentation du camping. En raison des exigences plus élevées dictées par la réglementation en vigueur et la volonté de la Municipalité de s'y conformer, il est fort probable que le nombre de nuitées au camping sera inférieur aux années précédentes.

Par ailleurs, afin de faire face à cette augmentation de travail administrative, la Municipalité a décidé de procéder à l'engagement d'une personne avec un contrat temporaire, à un taux d'activité de 50 %. Ce collaborateur exécutera également d'autres tâches liées au travail du greffe.

## DETAILS CHIFFRES

La reprise des comptes nécessite un ajustement de notre budget 2018 pour le poste 1706 Piscine & Camping.

Vous trouverez ci-dessous le détail :

Compte	Désignation	Budget 2018		Complément		Budget 2018 total	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1706	Piscine & camping	94'400.00	-	212'400.00	162'000.00	306'800.00	162'000.00
1706.301.2	Traitement du personnel auxiliaire			118'200.00		118'200.00	
110.303	Assurances sociales			10'400.00		10'400.00	
110.304	Caisse de pensions			5'100.00		5'100.00	
110.305	Assurances maladie et accident			300.00		300.00	
110.309	Autres charges de personnel			1'000.00		1'000.00	
1706.311	Achat de mob., mat., et machines	8'000.00		2'000.00		10'000.00	
1706.311.60	Equipements du personnel	400.00		600.00		1'000.00	
1706.312.1	Eau			15'000.00		15'000.00	
1706.312.2	Gaz			800.00		800.00	
1706.312.3	Electricité			11'000.00		11'000.00	
1706.314.10	Entr. des bassins	2'000.00		7'500.00		9'500.00	
1706.314.11	Entr. des bâtiments	23'000.00		30'000.00		53'000.00	
1706.314.5	Entr. des parcs & zones loisirs	1'000.00		2'500.00		3'500.00	
1706.316.10	Mise à disposition Mobilhome Gardien			2'100.00		2'100.00	
1706.318.2	Frais de téléphone gardien			500.00		500.00	
1706.318.6	Primes d'assurances	4'500.00		200.00		4'700.00	
1706.318.9	Prestations tenancier buvette			7'000.00		7'000.00	
1706.318.90	Remplacement du Gardien			3'200.00		3'200.00	
1706.319	Taxes, cotisations & frais divers			7'000.00		7'000.00	
1706.319.1	Impôts & taxes			8'000.00		8'000.00	
1706.331	Amortissements		27'400.00				27'400.00
1706.365.32	Couverture déficit Ass. Piscine & Camping	20'000.00		- 20'000.00		-	
1706.390.1	Imput. charges salariales	8'100.00				8'100.00	
1706.427.1	Locations camping				115'000.00		115'000.00
1706.427.10	Location buvette				10'000.00		10'000.00
1706.436	Remboursements de tiers				2'000.00		2'000.00
1706.439.2	Entrées piscine				35'000.00		35'000.00

En rouge, ce sont les postes budgétaires à créer et en bleu, ceux qu'il faut modifier.

L'ajustement du budget est également nécessaire. Ci-dessous les postes budgétaires à modifier :

Compte	Désignation	Budget 2018		Complément		Budget 2018 total	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>110</b>	<b>Administration</b>	<b>445'900.00</b>	<b>-</b>	<b>6'200.00</b>	<b>-</b>	<b>452'100.00</b>	<b>-</b>
1706.301.2	Traitement du personnel auxiliaire	191'900.00		5'600.00		197'500.00	
110.303	Assurances sociales	183'000.00		500.00		183'500.00	
110.305	Assurances maladie et accident	71'000.00		100.00		71'100.00	

## CONCLUSIONS DE LA MUNICIPALITE

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Penthaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2018-21, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2018 de CHF 232'400.- au total, détaillé selon les postes suivants :

1706.301.2	Traitement du personnel auxiliaire	CHF	118'200.00
110.303	Assurances sociales	CHF	10'400.00
110.304	Caisse de pensions	CHF	5'100.00
110.305	Assurances maladie et accident	CHF	300.00
110.309	Autres charges de personnel	CHF	1'000.00
1706.311	Achat de mob., mat., et machines	CHF	2'000.00
1706.311.60	Equipements du personnel	CHF	600.00
1706.312.1	Eau	CHF	15'000.00
1706.312.2	Gaz	CHF	800.00
1706.312.3	Electricité	CHF	11'000.00
1706.314.10	Entr. des bassins	CHF	7'500.00
1706.314.11	Entr. des bâtiments	CHF	30'000.00
1706.314.5	Entr. des parcs & zones loisirs	CHF	2'500.00
1706.316.10	Loyers caravane gardien	CHF	2'100.00
1706.318.2	Frais de téléphone gardien	CHF	500.00
1706.318.6	Primes d'assurances	CHF	200.00
1706.318.9	Prestations tenancier buvette	CHF	7'000.00
1706.318.90	Remplacement du Gardien	CHF	3'200.00
1706.319	Taxes, cotisations & frais divers	CHF	7'000.00
1706.319.1	Impôts & taxes	CHF	8'000.00

2. De retirer du budget 2018 le montant de CHF 20'000.- du compte 1706.365.32 Couverture déficit Ass. Piscine & Camping
3. D'intégrer au budget 2018 la recette complémentaire de CHF 162'000.-, selon le détail suivant :

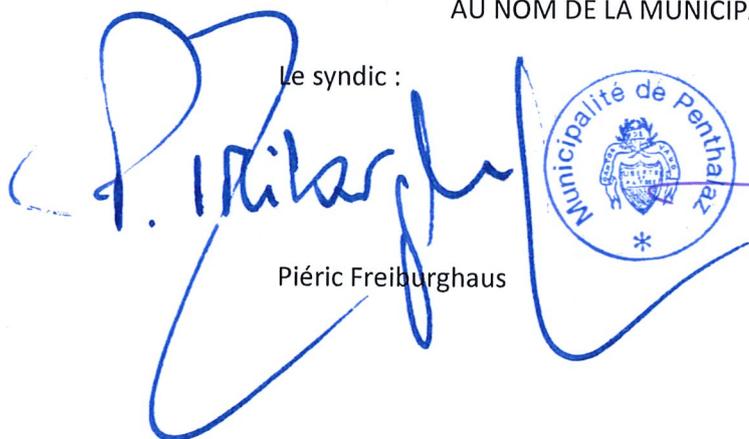
1706.427.1	Locations camping	CHF -115'000.00
1706.427.10	Location buvette	CHF -10'000.00
1706.436	Remboursements de tiers	CHF -2'000.00
1706.439.2	Entrée piscine	CHF -35'000.00
4. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2018 de CHF 6'200.- au total, détaillé selon les postes suivants :

- 1706.301.2	Traitement du personnel auxiliaire	CHF	5'600.00
- 110.303	Assurances sociales	CHF	500.00
- 110.305	Assurances maladie et accident	CHF	100.00
5. De financer cette dépense par la trésorerie courante

Adopté en séance de Municipalité du 12 février 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

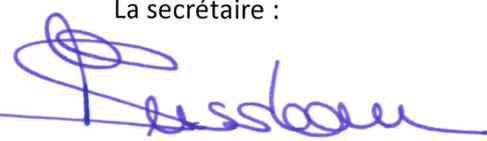
Le syndic :



Piéric Freiburghaus



La secrétaire :



Sylvie Nussbaum

Municipal responsable : M. Didier Chapuis